

Session Plénière du 13 Février 2020

Rapport N°20.01.03

Mobilisation de la Région en faveur d'une augmentation du nombre de personnes formées dans les formations paramédicales.

Intervention de Philippe LECOQ

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

L'accès aux soins de tous et sur tous les territoires ! Sujet sensible.

Le développement d'un meilleur accès aux soins est en effet une nécessité et nous nous rejoignons bien évidemment sur ce point.

La France forme suffisamment de médecins, leur nombre se situe dans la moyenne haute de l'OCDE, mais là où le bât blesse, c'est dans leur répartition sur le territoire.

Pour autant, la rentrée 2020 marquera la fin du numerus-clausus fixé par l'État, système injuste disqualifiant des étudiants méritants et ouvrant la voie au recours à des médecins étrangers, souvent au détriment de leur pays d'origine. Désormais, ce seront donc les facultés qui fixeront le nombre d'admissions en deuxième année, en fonction des besoins. Ce qui peut avoir un effet bénéfique car il deviendra peut-être plus intéressant pour un étudiant de postuler dans une faculté de médecine de son académie.

J'ai lu avec attention ce rapport que vous nous présentez. Mais indépendamment des formations des personnels que vous souhaitez recruter dans tel ou tel secteurs, j'y vois des questions restées sans réponses.

Je ne vois ainsi que peu d'éléments sur le renforcement de l'attractivité des métiers et le maintien du personnel pour faire face à la désertification médicale au niveau de notre région.

L'attractivité sur le territoire est primordiale dans ce dossier, puisque nous savons très bien que la question financière n'est pas la motivation première des jeunes en formation.

Il est clair que si le canton d'installation considéré n'offre pas d'infrastructures suffisantes, les incitations financières ne compenseront pas ces faiblesses intrinsèques. Le problème de l'utilité des formations se pose alors dans ce cas si elles ne débouchent pas sur des installations effectives dans nos territoires.

L'autre question essentielle reste bien celle de l'attractivité des métiers concernés. Cela passe par une meilleure communication sur les possibilités de carrière tout au long de la formation, sur de meilleures rémunérations et des initiatives pour favoriser la qualité de vie au travail des professionnels de la santé.

Nous l'avons souvent souligné dans cette assemblée, la désertification médicale au sens large que connaît notre région et les difficultés de recrutement dans certaines branches ne pourront se résorber sans relancer l'attractivité des formations, l'attractivité des métiers et des rémunérations ainsi que le maintien des personnels.

Ce défi peut se résumer par trois grands enjeux principaux :

- l'amélioration de l'image du secteur,
- l'identification de freins à l'entrée en formation
- l'amélioration de l'accompagnement en formation

Bref, le maintien d'un service de qualité répondant aux besoins des patients nécessite des équipes médicales de taille adaptées et stabilisées dans le temps, précédée d'une formation regroupant les propositions que je viens d'évoquer.

Dans le domaine de la santé, l'innovation peut bénéficier en priorité aux territoires peu denses, par exemple par le biais du développement de la télémédecine qui permettra au futur personnel médical de réaliser des consultations à distance.

Une récente note de l'institut Montaigne sur ces enjeux, même si nous ne partageons pas en général les analyses de ce club de réflexion libéral, témoigne du potentiel dans ce secteur. Celle-ci peut, par exemple, combler le manque de personnel médical dans certains établissements de soin et offrir au personnel dit « fonction support » un nouveau rôle à plus forte valeur ajoutée humaine.

Les pouvoirs publics et notre collectivité régionale pourraient s'en inspirer afin de mieux anticiper les évolutions des métiers en proposant des formations adaptées.

Je vous remercie.